

Foyer Socio-Éducatif du Collège Pierre Mendès France à JACOU

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 12/12/2014

Ordre du jour :

- Accueil, émargement, quorum
- Présentation du Foyer
- Rapport d'activité 2013-2014
- Bilan financier 2013-2014
- Élection d'un nouveau bureau
- Fixation du montant de la cotisation 2014-2015
- Questions diverses

ACCUEIL, ÉMARGEMENT, QUORUM

3 membres sont présents : Mme FILHOL, Mme PEREZ et M. NICOLAS. 2 membres sont représentés : M. JOURDAN et Mme TRICAUD. Des pouvoirs ont été adressés à M. NICOLAS. Les pouvoirs et la fiche de présence ont été consignés avec les documents de l'association. Aucun quorum particulier n'étant inscrit aux statuts, l'AG peut valablement se tenir. Elle débute à 12h45.

M. NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

PRESENTATION DU FOYER

(Extrait du bulletin d'adhésion)

Le foyer socio-éducatif, association loi 1901, fonctionne au sein du collège Pierre Mendès France de Jacou.

C'est une association importante de la vie sociale des élèves. Il a une vocation sociale et éducative.

Il a pour but :

- De développer la vie sociale de l'établissement par l'animation de clubs, par l'organisation de manifestations culturelles,
- De promouvoir le sens des responsabilités et de la vie civique par la participation au fonctionnement du foyer, du travail en groupe,
- De participer aux actions collectives d'entraide et de solidarité, de valoriser la créativité, l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Des activités variées sont proposées aux élèves pendant la pause-déjeuner ou l'après-midi lorsqu'ils ont une heure de libre (par exemple : club de bridge, jeux de société, tournois sportifs, ...). Un local

« foyer » est mis à disposition de l'association par le collège pour permettre aux élèves membres de venir se détendre en participant à ces activités lorsqu'un encadrement par un adulte est possible.

Le FSE participe aux échanges et aux voyages des élèves dont les familles sont en difficulté par une aide solidaire, selon la décision de son conseil d'administration, sur proposition de la direction du collège. Il participe aussi financièrement à certaines activités dans le collège.

Le foyer gère aussi la vente des photos de classe.

L'adhésion à cette association est facultative au sein du collège mais nécessaire pour accéder à la salle du foyer et participer aux activités proposées par celui-ci. La cotisation est de **4 euros** par élève pour l'année scolaire et de **2 euros** par enfant supplémentaire.

La participation des parents pour animer la tranche horaire de midi, pour quelques semaines, pour un trimestre ou pour l'année, est souhaitée et encouragée. Toute proposition pour l'encadrement ou l'animation d'activités en tant que bénévole au sein du Foyer pour la prochaine année scolaire est la bienvenue. Vous pouvez contacter dans ce cas la principale ou la principale adjointe du collège ou le président du Foyer.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

L'AG précédente s'est tenue le 6 décembre 2013.

A cette occasion le bureau a été renouvelé intégralement et c'est donc une nouvelle équipe qui est en place depuis cette date.

Ce fut donc une année de transition pendant laquelle nous avons découvert le fonctionnement et les tâches du foyer.

Je tiens à remercier particulièrement tous ceux qui se sont impliqués dans la gestion et plus particulièrement Mme FILHOL et Mme TRICAUD. Je tiens à remercier aussi le collège, Mme la principale et Madame la CPE et les assistants d'éducation pour leurs actions en faveur du foyer.

Cette année le foyer a reçu 443 adhésions (sur 760 élèves) soit 58,3% des élèves. Cela représente un montant total des adhésions de 1744€. La liste des élèves est disponible.

Le foyer a participé au financement des voyages pour les familles en difficulté à hauteur de 410€. Cette somme correspond à celle qui a été demandée par le collège. Le foyer n'a pas été limité financièrement dans sa participation. Mme PEREZ insiste sur la nécessité de communiquer avec les professeurs et l'intendance du collège pour qu'ils sensibilisent les enfants et les familles sur la possibilité d'aide complémentaire au voyage par le foyer. Il ne serait pas acceptable qu'un enfant ne puisse pas participer pour des raisons financières alors que du budget est disponible. L'ensemble des présents approuvent cette remarque.

Le foyer a participé à la soirée portes ouvertes par la vente de gâteaux et de boissons ce qui a généré une recette de 238€ et un bénéfice d'environ 195€.

Le foyer a subventionné l'achat des récompenses pour le concours de dessin (~87€).

Nous avons rencontré l'équipe de vie scolaire pour discuter avec eux du fonctionnement du foyer. Suite à cette rencontre nous avons renouvelé les raquettes de ping-pong (10 nouvelles raquettes ~40€) et les jeux de société (~153€).

Le club de bridge se réunit de nouveau au foyer tous les lundis midi.

Le foyer gère aussi la trésorerie des abonnements d'Anglais sans bénéfices et la vente des photos avec cette fois un bénéfice. A la date de l'AG, l'encaissement des recettes des photos et le règlement du photographe n'étant pas fait, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer le bénéfice réalisé.

Le foyer a procédé à l'achat de petits objets qui sont vendus par les élèves et dont le bénéfice servira au financement des voyages à l'étranger. Le foyer encaissera le résultat des ventes et reversera le bénéfice au collège après accord du CA du collège.

Le foyer gère enfin la trésorerie des achats de fournitures d'arts plastiques, sans bénéfice prévu. Cette année pour la première fois, plutôt que demander à chaque élève un ensemble de fournitures d'arts plastiques, les professeurs d'arts plastiques, en accord avec le bureau du foyer, ont demandé une participation de 3€ par enfant, collectées par le foyer. Les professeurs d'arts plastiques achètent le matériel nécessaire, remboursé par le foyer. Cela permet d'éviter un « gaspillage » de fournitures, ou l'achat de matériel inadéquat. 736 participations ont été enregistrées (liste disponible).

Malgré les différentes communications (rencontre avec les parents de CM2s en fin d'année, fiche d'inscription, accueil des parents de 6^{ème} en début d'année, relai auprès des associations de parents FCPE et PEEP), aucun parent ne s'est manifesté pour proposer des animations sur le temps de pause méridien. Le bureau du foyer le regrette.

N'hésitez pas à proposer des animations, d'autant plus qu'un budget est disponible en cas de besoin de petit matériel.

La salle du foyer est ouverte et une animation a lieu tous les après-midi par l'équipe de vie scolaire.

Le quitus sur le rapport d'activité a été donné à l'unanimité.

BILAN FINANCIER 2014

Le solde sur le compte du foyer était créditeur de 1503€ en date du 12/12/2013 lors de la prise de fonction du nouveau bureau.

Une demande de subvention a été faite à la mairie de Jacou, qui n'a pas été acceptée.

Sans compter le bénéfice de la vente des photos, non encore établi, le solde sur le compte du foyer est créditeur de 2593€.

Une comptabilité simplifiée a été distribuée (voir annexe 1).

Une comptabilité détaillée est disponible pour consultation lors de l'AG et à n'importe quel moment sur demande au président ou à la trésorière par les membres.

Le quitus sur le bilan financier a été donné à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU BUREAU

M. NICOLAS demande aux membres présents s'ils souhaitent faire partie du conseil d'administration du FSE.

Mme FILHOL, Mme PEREZ, M. NICOLAS déclarent se présenter. M. NICOLAS fait savoir qu'il a deux demandes écrites pour faire partie du CA : M. JOURDAN et Mme TRICAUD.

La participation de ces 5 membres au CA est approuvée à l'unanimité.

Le CA choisit ensuite son bureau conformément aux statuts.

Le bureau est composé de la façon suivante :

Président : M. Régis NICOLAS

Vice-président : M. Nicolas JOURDAN

Trésorière : Mme Michèle FILHOL

Secrétaire : Mme Claire TRICAUD

Secrétaire adjointe : Mme Sophie PEREZ

M. NICOLAS regrette le peu d'implication des parents et des personnels du collège à l'exception des quelques personnes présentes et représentées alors que l'objet même du foyer est à caractère social et de nature à améliorer le bien-être des élèves et les conditions de vie au collège.

Il tient à faire inscrire au compte-rendu que malgré les appels répétés à participer à la vie du foyer, aussi bien à destination des parents que des personnels du collège, appels relayés par Mme la Principale, le nombre très réduit de personnes impliquées, très actives dans la vie associative par ailleurs, limite la capacité d'action du foyer à son minimum.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2014-2015

Nous proposons de maintenir le même niveau de cotisation que pour cette année : 4€ pour un enfant, 2€ par enfant supplémentaire.

Proposition votée à l'unanimité.

Lors de l'AG précédente, il avait été discuté de limiter l'accès au foyer aux seuls adhérents et éventuellement à un invité par adhérent en utilisant par exemple une carte de membre. Devant le nombre important d'adhérents (58%) cette proposition n'a pas été retenue. En effet, l'autorisation d'avoir un invité qui avait été discutée au même moment reviendrait à pouvoir faire venir tous les élèves au foyer. Cette décision sera réévaluée chaque année en fonction du nombre d'adhérents pour encourager les adhésions.

QUESTIONS DIVERSES

Information de l'existence d'une commission de contrôle des comptes au sein du collège et de l'acceptation par le bureau du FSE de fournir les documents demandés (**information sans vote**).

M. Nicolas informe de son projet de refonte des statuts à voter lors de la prochaine Assemblée Générale, en particulier pour clarifier le statut des membres (parents ou enfants, qui verse la cotisation, ...) (**information sans vote**).

Mme Bourgoin, principale du collège, est intervenue pour informer l'AG de plusieurs activités organisée par les assistants d'éducation (AED) et entrant dans le cadre du foyer ou demandant le soutien du foyer. En particulier un atelier d'activité artistique animé par un AED à raison de 2 heures par semaines pendant un temps de permanence : 1 heure pour les 6^{ème} et les 5^{ème} et 1 heure pour les 4^{ème} et les 3^{ème}. Il sera aussi proposé la réalisation de l'affiche du carrefour des métiers et un concours de dessin doté par le foyer (**information sans vote**).

Proposition est faite d'abonner le foyer à quelques revues ou magazines pour les élèves, à consulter dans le local du foyer. **La proposition a été votée à l'unanimité**. Le bureau organisera une réunion avec la documentaliste à ce sujet pour éviter les doublons avec le CDI sauf volonté de mettre certaines revues très demandées à disposition.

La question de la mise à disposition de jeux électroniques a été **rejetée à l'unanimité**. Le foyer doit être un lieu de détente et de vie sociale. Les élèves sont suffisamment exposés aux écrans par ailleurs.

Comme l'année dernière, une réunion sera organisée entre les membres du bureau et les AED en charge de l'animation du foyer l'après-midi pour recueillir leurs idées et leurs demandes de matériel pour les élèves (nouveaux jeux, autres, ...) (**information sans vote**).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale se termine à 13h45.

Fait à Jacou, le 22 décembre 2014

Régis Nicolas
Président du FSE

ANNEXE – COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE

Comptabilité simplifiée FSE Collège Jacou 2014

Comptabilité simplifiée arrondie à l'euro, une comptabilité détaillée est disponible

	Crédit	Débit
Solde 2013	1 503 €	
Reliquat cotisations 2013	12 €	
Cotisations 2014	1 744 €	
Frais de tenue de compte		33 €
Subvention voyages		410 €
Bénéfice vente soirée portes ouvertes	195 €	
Lots concours de dessin		87 €
Raquettes et jeux		193 €
Cotisations Arts Plastiques	2 208 €	
Dépenses Arts Plastiques		1 352 €
Abonnement d'anglais	1 710 €	1 710 €
Objets pour le financement des voyages Anglais		790 €
Assurance du Foyer (MAIF)		190 €
Chèques refusés		15 €
Total	7 372 €	4 780 €
Solde 2014 actuel	2 592 €	